flashactu

29.11.2013

Retraites "chapeau" - Mise au point d'Air France

Certaines informations erronées circulent depuis hier dans les médias. Air France souhaite apporter les précisions suivantes.

A l'occasion de l'arrivée d'Alexandre de Juniac, le régime de retraites "chapeau" qui était en vigueur chez Air France depuis 2004 a été dénoncé : depuis le 1er janvier 2013, ce régime de retraite ne compte aucun nouvel entrant.

Depuis 2 ans, ce régime ne fait plus l'objet de financement dédié.

Le chiffre évoqué par la presse est sans commune mesure avec la réalité : une provision dont le montant actuel total est de 13 millions d'euros a été constituée dans le passé. Elle a été déposée auprès d'un organisme gestionnaire extérieur et ne peut être reprise compte tenu de la réglementation en vigueur.

Pour mémoire, les cadres dirigeants d'Air France sont la seule catégorie de l'entreprise à avoir subi une baisse nette de rémunération dans le cadre du plan Transform 2015 puisque les rémunérations variables ont été significativement réduites.

Alexandre de Juniac n'a jamais bénéficié de retraite "chapeau" et a demandé à son arrivée à voir sa rémunération variable baisser de moitié. Compte tenu de la situation de l'entreprise, Frédéric Gagey a également demandé, lorsqu'il est devenu PDG d'Air France le 1er juillet dernier, à ce que sa rémunération reste inchangée par rapport à celle qu'il percevait en tant que directeur financier d'Air France.

Enfin, il convient de rappeler qu'Air France a mis en place en 2006 un dispositif de retraite complémentaire dont bénéficient plus de 25.000 salariés. A la différence du régime de retraites "chapeau", ce large dispositif applicable au plus grand nombre a été maintenu.